

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 18 juillet 2023 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 18 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

Dominique Forget	Mairesse
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5

**SONT ABSENTS**

Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Sophie Charpentier	Directrice générale et greffière-trésorière
--------------------	---

\*\*\*\*\*

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
  - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
  - 1.4. Certificats de crédits
2. Direction générale et ressources humaines
  - 2.1. Mandat - Recrutement d'une directrice ou d'un directeur général
  - 2.2. Nomination - Comité de recrutement d'une directrice ou d'un directeur général
  - 2.3. Embauche - Direction du service des loisirs et de la culture
  - 2.4. Création de poste - Inspecteur municipal
3. Levée de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 18 h 30.

### 1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2023-07-260

### 1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 juillet 2023.

**ADOPTÉE**

### 1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

### 1.4. CERTIFICATS DE CRÉDITS

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour la dépense envisagée par le point suivant :

2.1

## 2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2023-07-261

### 2.1. MANDAT - RECRUTEMENT D'UNE DIRECTRICE OU D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

**ATTENDU QUE** la directrice générale quittera ses fonctions le 21 juillet 2023 et que la Municipalité souhaite être accompagnée pour mener à bien le processus d'embauche pour combler ce poste ;

**ATTENDU** la réception de 2 offres de service pour ce mandat.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** le contrat à l'UMQ, conformément à l'offre de service datée du 11 juillet 2023 ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 20 000 \$, plus taxes, pour ce mandat, y compris les services complémentaires, s'il y a lieu, à même le poste budgétaire 02-130-00-418 ;

**D'AUTORISER** la mairesse ou le maire suppléant ET la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

**2023-07-262**

#### **2.2. NOMINATION - COMITÉ DE RECRUTEMENT D'UNE DIRECTRICE OU D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**ATTENDU QUE** la directrice générale quittera ses fonctions le 21 juillet 2023 et qu'il est nécessaire d'entamer un processus d'embauche pour combler ce poste ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite former un Comité dont le mandat sera d'assurer le processus de dotation pour cette embauche.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE CRÉER** le Comité de recrutement d'une directrice ou d'un directeur général ayant le mandat décrit au préambule ;

**DE NOMMER** les personnes suivantes pour faire partie du Comité :

- Dominique Forget ;
- Christian Lachaine ;
- Manon Paquin ;
- Stéphan Schwab ;
- Guy Séguin.

#### **ADOPTÉE**

**2023-07-263**

#### **2.3. EMBAUCHE - DIRECTION DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**ATTENDU QUE** le poste de directrice ou directeur du service des loisirs et de la culture est vacant ;

**ATTENDU** le processus d'embauche visant à pourvoir ce poste ;

**ATTENDU** le projet de contrat de travail daté du 14 juillet 2023.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'EMBAUCHER** Paul Chaddock au poste de directeur du service des loisirs et de la culture ;

**D'AUTORISER** la mairesse ou le maire suppléant ET la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2023-07-264

**2.4. CRÉATION DE POSTE - INSPECTEUR MUNICIPAL**

**ATTENDU** l'évaluation des besoins de l'organisation en ressources humaines ;

**ATTENDU** le projet de description de poste et de grille salariale pour le poste d'Inspecteur municipal ou Inspectrice municipale.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

**DE CRÉER** le poste d'Inspecteur municipal ou Inspectrice municipale, à même l'accréditation des cols blancs ;

**D'ADOPTER** la description de poste et la grille salariale datées du 14 juillet 2023 pour ce poste ;

**D'AUTORISER** le directeur général par intérim ou la conseillère aux ressources humaines à signer tout document pour donner effet à la présente résolution, y compris une lettre d'entente avec le syndicat.

**ADOPTÉE**

2023-07-265

**3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 18 juillet 2023 à 18 h 34.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023.**